

Le projet de l'UMP pour en finir avec les 35 heures et les allègements de charges

Hervé Novelli veut confier aux partenaires sociaux le soin de fixer la durée du travail en France après 2012

Faut-il supprimer toute référence en France à une durée légale du travail ? Et si oui, comment ? Telle est la question à laquelle conduit le débat sur la sortie des 35 heures engagée, en septembre 2010, par le secrétaire général de l'UMP Jean-François Copé et relancé, le 2 janvier 2011, par le député PS Manuel Valls.

Mercredi 5 janvier, Hervé Novelli, secrétaire général adjoint de l'UMP doit faire une communication au bureau politique. Il y proposera que le candidat du parti à la présidentielle défende l'idée d'un « nouveau contrat social ». Lequel consisterait à « échanger en cinq ans les allègements de charges contre une flexibilité accrue pour les entreprises et plus de sécurité pour les salariés ». « Soit on contraint à la négociation sur ce thème, soit – et cette solution a ma préférence –, on offre aux partenaires sociaux un nouveau champ de négociation collective », explique-t-il. Patronat et syndicats fixeraient une durée conventionnelle du travail dans les branches, la directive européenne sur le temps de travail s'appliquant en l'absence d'accord.

A gauche, M. Valls, sévèrement mis en cause par le parti socialiste pour avoir attaqué les 35 heures persiste et signe « Mon, devoir et mon droit c'est d'inventer, je veux incarner une gauche moderne et populaire. »

Le parti que M. Copé et M. Valls,

tous deux quadragénaires, peuvent tirer d'une telle discussion est évident. Candidat aux primaires PS pour l'élection présidentielle, M. Valls cultive son image de défenseur de la modernité et « ringardise » deux de ses concurrents potentiels : Dominique Strauss-Kahn, à qui l'on doit les 35 heures, et Martine Aubry, qui les mit en œuvre. « Nous ne pouvons pas aller devant les Français avec les mêmes propositions, les mêmes idées – les

À l'heure où Bruxelles et les marchés financiers surveillent les comptes publics, le coût des 35 heures fait jaser

35 heures, les emplois jeunes – qu'en 1997 », a estimé dimanche le député de l'Essonne au Grand rendez-vous d'Europe 1/Le Parisien/Aujourd'hui en France.

A droite, M. Copé, qui a défendu dans son club Génération France l'idée du « travailler plus » et « du travailler mieux », veut jouer à la tête du parti majoritaire les « agitateurs d'idées sans tabou ». « Cette affaire, et je l'ai dit dimanche soir au président, transcende les partis. Les 35 heures posent un problème de finances publiques à l'Etat, de pouvoir d'achat aux salariés, de compétitivité aux entreprises et de

mental à la Nation, estime-t-il. On ne peut pas s'inquiéter des évolutions du monde, de la mise en place d'un G2 USA-Chine et défendre l'idée d'un G2 France-Allemagne sans poser la question d'une sortie des 35 heures. »

Comme il l'a fait sur la burqa, M. Copé, persuadé d'avoir le soutien de l'Élysée, est bien décidé à poursuivre ce débat, que François Baroin, porte-parole du gouvernement et Xavier Bertrand, ministre du travail, ont cherché à clore en décembre.

« Moi qui aime les débats, quel beau début d'année ! », s'amusa, lundi soir, M. Bertrand. « Mais il va falloir qu'on m'explique comment on peut encore revenir sur le sujet. Les 35 heures à la mode de Martine Aubry, c'est fini. Manuel Valls rêve de les déverrouiller. Nous, nous l'avons fait », explique-t-il.

Des 35 heures, en effet, il ne reste guère que la référence à une durée légale du travail (hebdomadaire ou annuelle), un seuil non négligeable puisqu'il déclenche le paiement de majorations salariales (+25% pour les quatre premières heures supplémentaires).

Depuis 2002, Jacques Chirac puis Nicolas Sarkozy se sont employés à vider progressivement de leur contenu les 35 heures, tout en conservant une durée légale du travail. Ce détricotage d'abord consisté à augmenter de 130 à 180 heures le contingent annuel des heures supplémentaires



Manifestation à Lyon, le 31 mai 2001, de patrons de PME. ROLLAND QUADRINI/KR IMAGES PRESSE

– ce qui ouvrait la voie au rétablissement des 35 heures –, avant de les décontingenter purement et simplement. Parallèlement, la loi a élargi les possibilités de déroger aux 35 heures dans les entreprises. « On est sorti du carcan en 2008 et certains, dans la majorité, m'ont

reproché d'être allé trop loin. Supprimer la référence à une durée légale du travail, ce serait mettre fin aux majorations salariales. Or les salariés ne peuvent pas travailler plus sans être payés davantage. Ils ont payé les 35 heures à l'aller par la modération de leurs salaires. Ils ne peuvent pas les payer une deuxième fois », fait valoir M. Bertrand.

À l'heure où Bruxelles et les marchés financiers surveillent de près le redressement des comptes publics, le coût des 35 heures fait jaser. Le dernier chiffrage des lois Aubry date de 2002 : 10 milliards d'euros d'allègements de charges.

Depuis la loi Fillon du 17 janvier 2003, les exonérations de cotisations sont déconnectées de toute référence à la durée du travail. Elles ne sont liées qu'au seul niveau des salaires (jusqu'à 1,7 smic, ramenés à 1,6 smic). La loi de finances 2010 en évalue le montant à 22 milliards d'euros, à quoi s'ajoutent 4,4 milliards d'euros de détaxation des heures supplémentaires.

M. Novelli doute de l'efficacité de ces allègements généraux qui « sont en fait des subventions directes aux entreprises » et propose un nouveau contrat social pour en sortir. ■

Claire Guélaud

2002-2008 : sept années de détricotage

2002 En septembre, un décret « transitoire » porte de 130 à 180 heures le contingent annuel d'heures supplémentaires. En décembre, les 35 heures sont suspendues dans l'hôtellerie-restauration.

2003 La loi Fillon du 17 janvier ouvre la possibilité de déroger au contingent par accord collectif.

2004 La loi Fillon du 4 mai prévoit qu'un accord d'entreprise peut déroger à l'accord de branche sur la durée du travail sauf si ce dernier l'interdit explicitement.

2007 La loi TEPA du 21 août exonère de charges sociales et d'impôt les heures supplémentaires.

2008 La loi Bertrand du 20 août « décontingente » les heures supplémentaires, élargit la possibilité d'aménager et de réduire le temps de travail sur quatre semaines à plus sans accord collectif ou de manière collective simplifiée. Elle instaure un repos compensateur plus élevé au-delà du contingent (passé pour le droit commun à 220 heures).

A six mois des primaires, le tir du PS contre Manuel Valls

LE PS EST-IL PRÊT aux primaires ? En proposant, dimanche 2 janvier sur Europe 1, de « déverrouiller les 35 heures », la mesure emblématique du gouvernement Jospin mise en œuvre par Martine Aubry, Manuel Valls s'est attiré les foudres de son parti. Le tir est groupé : de l'aile gauche aux partisans de Dominique Strauss-Kahn, en passant par ceux de François Hollande, la condamnation est unanime.

Le maire d'Evry (Essonne) n'est soutenu que par la droite, qui a bien compris l'avantage de soutenir le froncer. A gauche, sa proposition est ramenée à une simple posture de candidat. Le PS lui demande de « rentrer dans le droit chemin ». Aux yeux des socialistes, M. Valls est sorti de l'orthodoxie. Lundi, lors de son point de presse de rentrée, Benoît Hamon, le

porte-parole du PS, a consacré l'essentiel de son intervention à fustiger la prise de position de M. Valls, qualifiée d'« erreur économique et historique ». « La ficelle est grosse, jeter un pavé dans la mare pour faire parler de soi, mais Manuel Valls est tout, tout, tout seul sur ce sujet », a rallié, M. Hamon. Et d'inviter « les candidats aux primaires à « reverrouiller les ego pour qu'on pense davantage aux solutions d'avenir qui concernent les Français plutôt qu'à son propre avenir ».

« La modernité à gauche, a-t-il poursuivi, ce n'est pas de faire du sarkozysme économique, avec le « travailler plus pour gagner plus », quand le sarkozysme économique a échoué. »

Dimanche, Henri Emmanuelli avait dénoncé « les premiers effets très pervers de la primaire », la volonté des candidats de faire « du

buzz médiatique » pour exister. A six mois de l'ouverture officielle de la procédure des primaires, le PS a sifflé un hors-jeu. « Pendant les qualifications, il faut savoir jouer collectif » car sinon « la grande finale se passera mal » a accusé Harlem Désir, le numéro deux du parti. Selon lui, « on ne construira pas le succès de la gauche en 2012 sur le procès de la gauche en 2002 ».

« Inventer » M. Valls, qui peine à décoller dans les sondages, récusait « coup médiatique » et préférait mettre en avant la « continuité » de ses idées. Le quadra rappelle que dans son livre Pouvoir (Stoek), paru en mars 2010, il défendait déjà la suppression des 35 heures, qui n'ont pas « empêché la remontée du chômage mais ont pesé sur les salai-

res ». Le député proposait d'augmenter de deux ou trois heures la durée légale de travail, et « le salaire d'autant », en supprimant le dispositif sur les heures supplémentaires, pour favoriser l'augmentation du pouvoir d'achat.

« La violence des propos de Benoît Hamon est un vrai problème », déplore M. Valls. Soit on accepte les primaires, et donc que les candidats défendent leurs propositions. Soit tout cela n'est que faux semblant, et on demande seulement au candidat de se mouler dans le projet socialiste. Ce n'est pas mon idée. Une partie de la gauche française est prisonnière d'une difficulté à inventer. Moi, je veux être utile à la gauche, mon devoir et mon droit, c'est d'inventer. Je veux incarner une gauche populaire et moderne à la fois. ■

Sophie Landrin

A Grenoble, le lycée Emmanuel-Mounier refuse d'être peu à peu vidé de ses élèves

Enseignants, lycéens et parents d'élèves craignent que la fermeture de l'établissement pour réhabilitation en 2013 ne cache un projet immobilier

Grenoble
Correspondant

Les « Mounier » ne désarment pas. L'année 2011 a même commencé par une assemblée générale de ces opposants à la fermeture de leur lycée. Lundi 3 janvier, le collectif de soutien au lycée grenoblois Emmanuel-Mounier a fait le point sur les négociations menées avant les fêtes de fin d'année avec les représentants du président (PS) de la région Rhône-Alpes, Jean-Jack Queyranne.

L'affaire de ce lycée remonte à la rentrée scolaire de 2010. La région Rhône-Alpes entérine alors, « pour raisons de sécurité », la décision de fermer cet établissement de

835 élèves, pour une réhabilitation d'envergure. Très vite, la polémique enfle. D'autant que le 29 novembre 2010, la région officialise, par un courrier, la « déconstruction du bâtiment » dès 2013, et le maintien jusqu'à cette date des seuls élèves scolarisés.

Appuyés par un collectif créé pour l'occasion, une poignée de lycéens, enseignants et parents d'élèves du lycée deviennent rapidement la principale force d'opposition au projet de fermeture progressive de ce bâtiment. Cet établissement public grenoblois n'est pas n'importe lequel. Construit en 1963 à la frontière des quartiers sensibles du sud de la ville, il a été autrefois un véritable laboratoire péda-

gogique. Aujourd'hui, le Collège lycée élitaire pour tous (Clept) y est rattaché. Une structure qui permet de lutter contre le décrochage scolaire, d'offrir des solutions à ceux que le lycée classique oublie.

« Pas en avant »

Les rumeurs les plus folles ont vite couru sur les raisons de cette destruction. Et celle d'une entente tacite entre la région Rhône-Alpes et la municipalité de Grenoble pour libérer ce terrain et laisser le champ libre à un projet immobilier n'a pas été la moins répétée.

En fait, aucune partie n'a été égarée dans la polémique. Ni le rectorat de l'académie de Grenoble ni la municipalité. Il a même

fallu nommer un médiateur pour trouver une issue au conflit. C'était fin décembre 2010.

Ce projet, qui imposait que plus aucun élève nouveau ne s'inscrive dans l'établissement, décidé par la région, avait été validé fin novembre par le rectorat afin de voir progressivement, d'ici à 2013, le bâtiment de ses élèves et ainsi pouvoir donner rapidement le coup d'envoi des travaux. Or, d'après les tout premiers éléments du travail de ce médiateur, le principe de la suppression des classes de 2^e, à la rentrée 2011, pourrait finalement être abandonné. « Les médiateurs sont vraisemblablement parvenus à convaincre la région sur ce point. C'est un réel pas en avant pour le

maintien de la communauté pédagogique de Mounier », s'est félicité Jérôme Soldeville, professeur d'histoire au sein de l'établissement et membre du collectif.

Ragaillardis par l'ouverture de cette brèche qui leur est favorable, les « Mounier » réclament désormais que les conclusions de la médiation soient rendues publiques « avant la fin de la semaine ». Il s'agit pour eux de faire vite puisque la répartition des postes d'enseignants va se faire dans les semaines à venir. L'objectif des défenseurs du lycée est bien de « prendre de vitesse le rectorat », accusé au même titre que la région de vouloir passer en force sur ce dossier. « Les discussions portent

désormais sur le nombre de classes de 2^e qui pourraient être maintenues, mais également sur l'avenir des brevets de techniciens supérieurs (BTS) qui sont aujourd'hui rattachés au lycée. Rien n'est encore acquis et cette semaine peut s'avérer cruciale pour la suite », a ajouté M. Soldeville.

Dans un communiqué, le recteur de l'académie de Grenoble, Olivier Audéoud, interpelle la région Rhône-Alpes au sujet de « l'incohérence de la mission du médiateur » et pointe ses « hypothèses irréalistes », qui entretiennent, selon lui, « de faux espoirs auprès de la communauté éducative du lycée Mounier ». ■

Benoît Pavan